



## « Organisation territoriale de la DGCCRF »

***Un nouvel arbitrage en perspective...  
Mais une seule certitude : suppressions d'emplois en 2018 !***

Une première réunion du groupe de travail « Organisation territoriale de la DGCCRF » s'est déroulée à Bercy le 5 octobre 2017, sous la Présidence de Mme BRAUN-LEMAIRE, Secrétaire générale des Ministères Economiques et Financiers, en présence de Mme HOMOBONO, Directrice Générale de la CCRF.

Rappelons qu'un processus de concertation sur le dossier DGCCRF a été lancé par le Ministre Bruno LE MAIRE à l'occasion de l'audience ministérielle du 25 juillet, avec l'objectif de porter au niveau interministériel un projet d'organisation territoriale de la DGCCRF permettant la restauration de sa chaîne de commandement.

La réouverture de ce dossier était très attendue par les agents de la DGCCRF, qui en espèrent enfin une issue favorable, après tant de rebondissements et de faux espoirs depuis 2010...

L'ordre du jour suivant était le suivant :

- **Actualité : réunion interministérielle du 8 septembre 2017 portant sur la DGCCRF,**
- **Démarrage de travaux interministériels autour de « l'organisation territoriale de l'Etat »,**
- **Echanges sur la méthode et le processus de concertation,**
- **Premiers échanges autour des missions exercées par la DGCCRF.**

*La délégation FO était représentée par Didier COURTOIS (Fédération FO FINANCES), Françoise LAGOUANERE (CCRF-FO) et Emilie PATTEYN (CCRF-FO).*

La date tardive de cette première réunion est la conséquence de la réunion interministérielle du 8 septembre dernier où l'interministérialité a eu raison des arguments avancés par Bercy.

Le Ministre aurait-il sous-estimé la très forte résistance interministérielle ?

Première annonce : **le schéma de la réorganisation de la CCRF est reporté au 1<sup>er</sup> décembre 2017**, dans le cadre du programme Action publique 2022.

Le Secrétariat Général du Gouvernement a fait un rappel de méthode: d'abord repartir des missions pour décider de l'organisation, ensuite s'inscrire dans le cadre de la démarche « Action Publique 2022 » et en attendant, continuer l'application des mesures du Plan d'Action Interministériel (qui rappelons-le a subi un rejet unanime des organisations syndicales de la CCRF).

Précisons que le dossier « organisation territoriale » sera co-présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement et le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

Un duo loin d'avoir démontré sa bienveillance pour le retour d'une chaîne de commandement

unique à la CCRF!

Pour la Secrétaire Générale de Bercy, un « travail de conviction » est à mener car elle fait le constat que le diagnostic établi sur la CCRF n'est pas partagé par ses homologues.

Pour **FO**, rien de nouveau et rien de surprenant!

Mme Braun-Lemaire a d'ores et déjà prévenu que cela nécessiterait du temps, et contrairement à une rumeur, aucun arbitrage n'a été rendu par Matignon. Elle a également insisté sur le fait qu'il faudrait rester « exemplaire ».

Pour **FO**, un discours qui en rappelle un autre, presque mot pour mot, celui de Monsieur MACRON, alors Ministre au Comité Technique d'octobre 2015.

Deuxième annonce très désagréable : au nom de cette exemplarité, **les effectifs de la CCRF seront amputés de 45 emplois dans le PLF 2018.**

FO condamne la fin d'un moratoire décidé en 2013.

Elle propose d'ici mi-novembre 2017 l'organisation de 3 Groupes de Travail :

- Sur les missions et les objectifs de la CCRF, avec pour point de départ la MAP,
- Sur les modalités d'exercice des missions,
- Sur les propositions d'organisation.

Pour **FO**, agenda difficile à tenir pour un débat sérieux !

La Secrétaire Générale de Bercy a réaffirmé les lignes directrices portées par le Ministre, en rappelant son attachement à l'administration de contrôle que doit être la CCRF.

Pour **FO**, la DGCCRF doit impérativement conserver toutes les missions relevant de son cœur de métier. Il convient de les définir clairement et de décharger les agents de tout le reste concomitamment à une sortie des DDI.

La perte de nouveaux emplois cumulée avec le statu-quo organisationnel mettent en péril à terme la CCRF.

Après 7 ans de non-décision des Ministres successifs, les agents se trouvent dans une souffrance au travail de plus en plus difficile à supporter.

De l'incompréhension, ils sont passés aujourd'hui à la colère, qu'ils exprimeront le Mardi 10 octobre.

**Tous en grève  
le 10 octobre 2017 !**